

A . D . F . I .
NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE
Association pour la Défense des Familles et de l'Individu
Centre d'accueil, d'information et d'aide aux victimes des mouvements sectaires
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639
Membre de l'Union Nationale des A.D.F.I. reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint Honoré
75800 PARIS

Objet : Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République, suite à la publication du rapport 2003 de la MIVILUDES.

Lille, le 5 Février 2004

Monsieur le Président,

Le 26 janvier dernier la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) a remis à Monsieur le Premier Ministre son rapport annuel intitulé « Les dérives sectaires ». Ce rapport met notamment au jour les dérives tristement exemplaires de l'organisation sectaire la plus souvent citée car la plus importante, l'association des « témoins de jéhovah ».

Une organisation qui comme le souligne le rapport, s'est misérablement illustrée, soit collectivement, soit individuellement ces derniers temps par un curieux sens :

- de la démocratie : en faisant selon les termes même de la Cour Européenne des Droits de l'Homme « un procès d'intention au législateur [français] » ;
- de la solidarité : en faisant le siège des tribunaux et des préfectures pour se soustraire à des obligations fiscales utiles au fonctionnement de la communauté nationale ;
- de l'humanisme : en faisant injonction à un centre hospitalier de ne pas mettre en œuvre un traitement majeur, -une transfusion sanguine- susceptible de sauver la vie d'une jeune maman.

Une organisation qui, comme le souligne encore le rapport de la MIVILUDES, organise le repli social de 111 000 concitoyens contraints de se plier aux directives de ses sinistres « comités judiciaires » et « hospitaliers » internes. Des comités constitués pour faire taire toute velléité d'esprit critique, qui, comme le note avec gravité le rapport, entravent l'action des services publics, notamment dans les domaines de la justice et de la santé.

Nous sommes évidemment très reconnaissants à la MIVILUDES et à son président de rappeler ces dérives sectaires qui affectent douloureusement 111 000 adeptes, leur famille et leur entourage, c'est à dire au total plusieurs centaines de milliers de françaises et de français.

Mais rappeler les dérives ne suffit pas. L'intitulé même de la Mission Interministérielle évoque non seulement la vigilance, mais aussi la lutte contre les dérives sectaires. Les plaintes des familles déchirées s'accumulent, et il devient urgent d'agir sans haine mais aussi sans crainte. C'est pourquoi nous vous adressons, Monsieur le Président, cette demande pressante pour faire cesser, par des mesures efficaces, ces dérives qui troublent gravement l'ordre public et social français en enfermant tant nos citoyens dans un état de sujétion indigne et intolérable.

Monsieur le Président nous vous remercions vivement, et nous vous prions d'agréer l'expression de notre profond respect.

Charline DELPORTE,
Présidente de l'ADFI N.P.C.P, Animatrice Nationale de la
« Coordination Nationale des Victimes de l'Organisation
des Témoins de Jéhovah »

Cc : Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier Ministre
Monsieur Jean-Louis LANGLAIS, Président de la MIVILUDES
Monsieur Bernard LE HERITTE, Président de l'UNADFI

A . D . F . I .
NORD - PAS DE CALAIS - PICARDIE
Association pour la Défense des Familles et de l'Individu
Centre d'accueil, d'information et d'aide aux victimes des mouvements sectaires
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture du Nord le 9 juillet 1975 sous le n° 12639
Membre de l'Union Nationale des A.D.F.I. reconnue d'utilité publique J.O. 07/05/96
